

2016_CT2_182

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_182-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi / Interventions économiques

■ Séance du 12 octobre 2016

05_2_01

■ **Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel du délégué pour l'exercice 2015**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Économie nouvelles technologies enseignement supérieur

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet pour information au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération en date du 26 juin 2008, la Communauté du Pays d'Aix a attribué au groupement Eiffage/LD Collectivités, la Délégation de Service Public relative à l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau de Communications Électroniques à Très Haut Débit. D'une durée de 20 ans, ce contrat de concession a pour objet la construction et l'exploitation du premier réseau d'initiative publique à l'échelle du département. Son exécution a été confiée à la société dédiée CAPAIX CONNECTIC, issue du groupement précité. Signé en septembre 2008, le contrat a été mis en œuvre à compter du mois de novembre de la même année.

Pour la réalisation de ce projet, d'un montant de 16,53 M€, le délégataire a bénéficié d'une première subvention publique à hauteur de 7,85 M€. Cette somme correspond au besoin de financement

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_182-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

nécessaire pour compenser tout ou partie des surcoûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public mises à la charge du délégataire. Le coût pour la collectivité a été allégé grâce aux subventions de l'Europe (FEDER) et de l'État (FNADT), pour un montant total de 1 586 000 €.

Au terme de 2015, un réseau 426 km de fibre optique en liaison avec le réseau national via le Data Center Interxion de Marseille, a été mis en service et a permis de raccorder 73 zones d'activité. Le délégataire a également procédé à ce jour au dégroupage de 20 centraux téléphoniques et au déploiement de quatre points hauts accueillant des stations Wifimax. Quatre salles techniques ont été réalisées dans le cadre de cette concession.

2. L'activité 2015 de la DSP (*détails en annexes*)

2.1. Le périmètre du réseau

Depuis la recette générale prononcée le 23 décembre 2011, le réseau initial a été modifié par quelques interventions complémentaires qui ont eu lieu au cours des années 2012 et 2013. Ces extensions ont été régularisées en 2015 par un protocole transactionnel.

Toutefois l'exercice 2015 a été marqué par la signature d'un premier avenant à la DSP, le 16 novembre 2015 et dont les axes sont :

- la mise en capillarité de certaines Zones d'activités (Aix en Provence, Vitrolles, Rousset, Pertuis);
- la mise en place d'un nouveau catalogue de services et d'une nouvelle offre à destination des TPE et PME ;
- la mise en œuvre d'une Montée en débit (MeD) sur les sous répartiteurs éligibles ;
- l'arrêt de l'Exploitation et de la maintenance des services en Wifimax ;
- l'intégration des communes de Gardanne et de Gréasque dans le périmètre de la DSP;

Cet avenant a fait l'objet d'une subvention complémentaire de 3 470 285€, soit 1 860 000€ pour les travaux de montée en débit et 1 610 285€ pour la réalisation de capillarité dans les zones d'activités ciblées.

2.2. État de la commercialisation des services proposés par le délégataire

Au cours de l'année de 2015, la commercialisation du DSL, à travers les centraux dégroupés (desserte Grand Public) s'est maintenue au-dessus du plan d'affaires initial. En effet, au terme de l'exercice 2015, en volume, le DSL (technologie à destination au Grand public) représente un total de 10202 abonnés issus du territoire de la CPA auprès des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC (*pour rappel le Business Plan initial prévoyait 8048 abonnés en fin 2015 soit 1387 abonnés de plus*).

L'année 2015 voit également le chiffre d'affaires lié aux services « actifs » en fibre optique destinée aux entreprises poursuivre sa progression.

A fin 2015, CAPAIX CONNECTIC dispose de 144 contrats signés. Le BP initial prévoyait pour sa part un total de 130 contrats signés à fin 2015.

Concernant la technologie hertzienne Wifimax, on constate toujours un seul contrat signé fin 2015.

Les raisons invoquées par le délégataire sont :

- La disparition de ce marché lié à la densité du réseau 3G de bonne qualité ;
- Une préférence pour la technologie satellitaire ;
- Une crainte liée aux émissions d'ondes quelle que soit leur fréquence d'émission ou de réception.

Les parties se sont accordées au titre de l'avenant à la DSP sur la nécessité d'abandonner la commercialisation de services Wifimax du fait de l'absence d'usagers sur le territoire de la CPA, le démantèlement effectif du réseau hertzien restant à la charge du délégataire.

Quant à l'offre satellite, mise en place par le délégataire (*pour information : prise en charge d'une partie de l'acquisition du kit satellitaire à hauteur de 300€*), elle n'a pas eu tous les effets escomptés compte tenu de la préexistence de ces équipements dans les zones blanches avant l'arrivée de la DSP, 10 usagers ont bénéficié de cette subvention versée par le délégataire.

3. Communication

Le délégataire et la collectivité délégante ont poursuivi les actions de communication et la concertation avec les communes membres tout au long de l'année 2015, notamment concernant la mise en œuvre des opérations de Montée en Débit (*emplacement des armoires de rue, nombre de d'abonnés impactés par la MeD, coût de ces opérations...*).

Des actions de communication et d'information ont également été mises en place auprès des entreprises afin de leur présenter les nouvelles offres ajoutées au catalogue de services de Capaix Connectic.

Celles-ci ont été présentées aux Énergies de la Victoire en novembre 2015, au GIVA à ROUSSET en janvier 2016, au Pôle d'activités d'Aix en Provence en février 2016 et à Vitropole en juin 2016, lors de réunions d'information organisées en présence des opérateurs partenaires, des représentants d'association des zones d'activités et de professionnels.

Par ailleurs, des flyers ont été envoyés auprès des entreprises des 5 Zones d'Activités concernées par la capillarisation prévue au premier avenant à la DSP.

4. Résultats financiers(détails en annexes)

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires est en hausse par rapport au budget prévisionnel prévu, ce constat est lié à un plus grand nombre d'abonnés à l'ADSL.

Par ailleurs, l'année 2015 a vu son chiffre d'affaires lié aux services fibres poursuivre sa progression, puisque 144 contrats ont été signés contre 130 prévus initialement au contrat de DSP.

Néanmoins, le délégataire évoque à nouveau l'absence de capillarité jusqu'au bâtiment en ZA représentant un frein important à la commercialisation (*pour information, l'avenant n°1, signé en novembre 2016, porte notamment sur la réalisation de capillarisation dans 5 zones d'activités du Pays d'Aix*).

5. Perspectives pour l'avenir

Le délégataire structure le développement commercial de la DSP pour 2016 autour de trois axes.

- A ce titre, l'un des principaux enjeux porte sur le segment « Grand Public » à travers la commercialisation des PRM (Point de Raccordement Mutualisé) suite aux opérations de montée en débit, le taux de croissance sur le DSL étant de 0% en 2015.
- L'autre enjeu porte sur la commercialisation de l'offre CECA dans les 5 principales ZA de la CPA objet de l'avenant à la DSP. Le délégataire prévoit une augmentation du nombre de contrats dédiés aux entreprises de 34% par rapport au BP initial. L'avenant à la DSP constituant un facteur déterminant à l'atteinte de cet objectif du fait de la mise en capillarité des 5 ZA et de l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire à l'attention des TPE-PME.
- Enfin, il est précisé que le réseau sera en mesure de répondre aux besoins en capacité des opérateurs mobiles pour la diffusion massive d'offre 4G/4G+. Ce besoin croissant des opérateurs fera notamment l'objet d'une nouvelle offre de location de FON de la part du délégataire.

6. Commentaires sur le rapport

Globalement, le rapport annuel 2015 de Capaix Connectic est positif et fait état de résultats remarquables sur le plan commercial, avec un chiffre d'affaires qui s'est accru par rapport à 2014 et qui est largement supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel figurant dans le Business plan (BP) initial annexé à la Convention de DSP.

Il apparaît en effet que le retard de commercialisation du réseau relevé par le délégataire dans son rapport annuel de 2014 semble pouvoir être rétabli grâce à la signature, le 16 novembre 2015, d'un avenant à la Convention destiné à relancer l'économie de la DSP.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3 ;
- Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de Service Public Local;
- La délibération n° 2008_A076 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 26 juin 2008 relative au choix du délégataire ;
- Le contrat de concession signé entre la « Communauté du Pays d'Aix » et le groupement d'entreprises composé par SFR Collectivités et Eiffage S.A. et notifié le 19 septembre 2008 ;
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux – CCSPL- en date du 10 octobre 2016

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de la Métropole prend acte du rapport du délégataire 2015 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire du Pays d'Aix.

Pour enrôlement
Le Vice Président Délégué
Territoire numérique et innovation
Technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_182- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_182-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Bilan de la délégation pour l'année 2015

● L'actif

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	17 009 091	4 694 762	12 314 330	13 130 452
Immobilisations en cours	160 305		160 305	161 179
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	17 169 396	4 694 762	12 474 635	13 291 631
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 260		2 260	2 260
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 957 673		1 957 673	1 306 782
Autres créances	417 115		417 115	335 157
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				291 074
Disponibilités	2 800 359		2 800 359	1 082
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 050 062		1 050 062	1 158 340
ACTIF CIRCULANT	6 227 469		6 227 469	3 094 696
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 396 865	4 694 762	18 702 104	16 386 327

● L'actif immobilisé

Bien de Retour / Reprise	Type d'investissement	Linéaire (m) ou Unités	Valeur Brute	Amortissement 2014	VNC à Fin 2014	VNC à Fin 2013
	Infrastructures passives		13.735.700	653.606	9.979.841	10.633.447
Retour	Construction GC + Tirage FO en propriété dans fourreaux tiers	188654	10.301.676	490.200	7.484.809	7.975.009
Reprise	Cession de Fourreaux Régies Municipales, câblo opérateurs ou autres ...	4623	25.335	1.206	18.408	19.613
Reprise	Location réseau FEUX, 2 premières années	5446	0	0	0	0
Retour	Cession de Fourreaux SFR Lambesc - Les Pennes Mirebeaux	48328	1.116.330	53.120	811.083	864.203
Reprise	IRU Fourreaux GLOBAL CROSSING 20 ans - Peynier - Saint Paul Lez Durance	39774	700.312	33.324	508.820	542.144
Retour	Cession de Fourreaux SFR Bassin Le Realtor - ZAC Les Milles	11900	361.760	17.214	262.841	280.055
Reprise	IRU Fibre SFR 4 PFON 20 ans - Boucle ZAC Les Milles - Connexion POP SIRIS	7000	131.275	6.247	95.379	101.626
Reprise	IRU Fibre COMPLETEL 20 ans - ZAC les Milles - Aix Beauvalle	7500	285.000	13.562	207.070	220.632
Reprise	IRU Fibre VIATEL 15 ans - Bassin Le Realtor - Netcenter	47500	39.146	1.863	28.442	30.305
Reprise	Maintenance IRU Fibre ESCOTA 15 ans - Aix Beauvalle - ZAC Venelles	11420	15.674	746	11.388	12.134
	IRU Fibre ESCOTA 15 ans - Saint Paul Lez Durance - Meyrargues	21560	7.410	353	5.384	5.736
	IRU Fourreaux ESCOTA 15 ans - Aix Beauvalle Trets	20660		0	0	0
	IRU Fibre ESCOTA 13 ans - Meyrargues - Venelles	11539		0	0	0
Retour	Tirage de câble optique		350.000	16.655	254.297	270.951
Reprise	Descentes de Pylônes et équipement postes TDF	1,0	1.511	72	1.098	1.170
Reprise	Points Hauts à construire ou à équiper (TDF) et pylonets pour URA en collecte Wimax	3,0	32.850	1.563	23.868	25.431
Retour	Armoires de rue (dégroupage, points hauts aménager, équipement ZAC) avec raccordement EDF	10,0	203.947	9.705	148.180	157.885
Reprise	Convention ASF - Ventabren		3.474	165	2.524	2.689
Retour	Locaux Techniques	2,0	160.000	7.614	116.250	123.863
	Réseau actif		1.411.815	67.181	1.025.772	1.092.952

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_182-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Retour	Actif backbone IP (routeurs, switches, équipement ZAC) installé, activé, mis en exploitation	112,0	457.418	21.766	332.343	354.109
Retour	Actif DSLAM installé, activé, mis en exploitation	19,0	322.785	15.360	234.524	249.883
	Fond de réserve couverture 100%		0	0	0	0
Retour	Frais de dégroupage (cohabitation et localisation distante FT)	19,0	524.811	24.973	381.308	406.281
Retour	Actif Wimax installé, activé, mis en exploitation	4,0	106.800	5.082	77.597	82.679
	Ingénierie Projet		282.879	13.461	205.529	218.990
Retour	Ingénierie réseau passif (fibre, POP)		129.879	6.180	94.365	100.546
Retour	Ingénierie réseau actif (réseau et système)		60.000	2.855	43.594	46.449
Retour	Ingénierie déploiement		93.000	4.425	67.570	71.996
	Système d'information		800.000	38.068	581.250	619.317
Retour	Droit d'usage Système Informatique DSL		800.000	38.068	581.250	619.317
	SOUS TOTAL	425.904	16.230.395	772.315	11.792.392	12.564.707

	Frais de Structures & Management du Projet en Phase de 1er établissement		100.000	4.758	72.656	77.415
	Extensions & Raccordements clients		839.001	39923	609.586	649.510
	Total en € HT		17.169.395	816.997	12.474.634	13.291.631

● Point sur le ratios 2015

	Délegataire	Préconisé par le cabinet conseil (audit financier de 2012)	
Ratio de réseau passif/total GC exploité	0,66€ HT/ml	0,86€ HT /ml	performant
Ratio maintenance des équipements actifs/total capex* actif	9,92%	11,90%	performant
Ratio gestion des clients/nombre de lignes activées	11,23€	12,96€	performant
Ratio de gestion des clients/chiffre d'affaires	6,69%	4,37%	Moins performant (mais plus performant que pour l'année 2014 où il était à 7,94 %)

(Explications de la méthode d'analyse ci dessous)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_182-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

MÉTHODE D'ANALYSE PAR LA MISE EN PLACE DE RATIOS

- Pour mieux appréhender les niveaux de charges subis par le délégataire, Cap Hornier (prestataire de l'audit financier réalisé en 2012) a élaboré une grille d'analyse permet de comparer différentes opérations avec d'autres opérateurs sur le marché.
- Ces indicateurs de gestion mis en place par Cap Hornier permettent de comparer différentes opérations entre elles.
- L'objectif est, pour chacun des postes pour lequel cela est possible, d'établir les coûts unitaires permettant de comparer une opération à l'autre, d'une année à l'autre.
- Pour cela, Cap Hornier a cherché à rapprocher le coût du métier et les grands indicateurs caractérisant un réseau et une société délégataire.
- Cette grille permet d'analyser les coûts unitaires des 4 grands postes de charges existants :
 - ◆ Coût de la maintenance passive
 - ◆ Coût de la maintenance active
 - ◆ Coût de la gestion des clients
 - ◆ Frais généraux

Les ratios cibles du modèle de charge, utilisés par Cap Hornier ont été construits par empirisme c'est-à-dire par l'observation sur plusieurs années des structures de charges de très nombreuses opérations DSP.

Cette méthode d'analyse a été éprouvée et justifiée auprès de 3 opérateurs majeurs du marché des télécommunications et est désormais couramment utilisée pour contrôler les niveaux de charge des DSP.

Tableau retraçant les informations nécessaires à la constitution des dénominateurs des ratios :

Total linéaire Génie Civil exploité(ml)	Le linéaire est compris dans le linéaire de génie civil exploité si la maintenance/ingénierie/exploitation est réalisée par le délégataire(même en sous-traitance) car le délégataire a la possibilité d'influer sur les coûts
Total Linéaire d'infrastructures louées	Le linéaire est compris dans le linéaire d'infra louées si la maintenance/ingénierie/exploitation des équipements passifs est réalisée par un tiers imposé au délégataire par le propriétaire de l'infrastructure, et pour lequel ces charges sont imposées par le propriétaire de l'infrastructure (par exemple, sur un achat d'IRU fibre noire ou sur une infrastructure louée que les coûts soient détaillés ou pas)
Dont total linéaire infra desserte FTTH	Total du linéaire du réseau de desserte FTTH
Nombre de lignes DSL activées	Total de lignes raccordées (clients raccordés)
Nombre de DSLAM	Nombre de total de DSLAM installés
Nombre de NRA dégroupés	Nombre de NRA dégroupés
Capex actifs	Total des investissements réalisés au titre des équipements actifs
Dont capex DSL	Total des investissements réalisés au titre des équipements actifs du réseau lié au DSL
Dont capex FTTH	Total des investissements réalisés au titre des équipements actifs du réseau lié au FTTH
Capex passifs	Total des investissements réalisés au titre du réseau passif
Immatériel (administratif , juridique...)	Total des investissements immatériels (frais administratifs , juridiques, ...)
Système d'information	Total des investissements liées aux système d'information
Capex totaux	Total des investissements
Chiffre d'affaires	Chiffres d'affaires de l'exercice

- Pour chacun des 4 grands postes, un ratio cible est appliqué rapprochant le coût du métier et les grands indicateurs caractérisant un réseau et une société délégataire:
 - **Maintenance du réseau passif** : C'est le total de linéaire de génie civil exploité qui est retenu comme unité d'œuvre pertinente Ce poste comprend les coûts liés à la maintenance/ingénierie/ exploitation des équipements passifs mais également les coûts liés au dévoiement et droits de passages.
 - Pour les opérations les plus favorables, le ratio objectif peut-être fixé à environ **0,76 €/ml**.
 - Pour les opérations plus petites ou principalement urbaines, le ratio cible est de **0,86 €/ml**
 - Pour les opérations les moins favorables, un maximum de **1.01 €/ml** peut être admis.
 - **Maintenance des équipements actifs du réseau**: Le dénominateur retenu pour ce poste est le montant total brut des capex actifs. En effet cet indicateur est notamment retenu par les équipementiers dans la tarification de leurs contrats de maintenance.
 - Le ratio cible retenu est **11.9% du total des capex actifs**.

- **Gestion des lignes clients** : il a été retenu la logique de la ligne DSL activée parce qu'il est plus pertinent de ramener le coût d'un service aux nombres de bénéficiaires effectifs du service plutôt que les bénéficiaires potentiels.
- Le ratio cible retenu est de **12.96 € par ligne activée**.
- **Frais généraux** : La simulation de ce poste fait référence à un modèle propre établi par Cap Hornier. Ainsi, il est considéré que :
 - Pour les petites opérations passives, la part fixe des frais généraux à **un plancher autour de 200 K€ et la part variable représente de l'ordre de 10% de son CA annuel**.
 - Pour les grosses opérations actives un plafond de frais généraux raisonnable nous semble se situer autour de **700 K€**.

*** Définitions :**

CAPEX : dépenses d'investissement de capital

OPEX : dépenses d'exploitation d'un produit

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_182- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016
